

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MISSIONS D'ETUDES TECHNIQUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC PASSE AVEC LE GROUPEMENT OTCI/ATELIER GREGOIRE TISSOT, WAGON LANDSCAPING/AREP ET OGI/STUDIOCAMELOT/EMMA BANC DÉCISION N° DM-23-232 EN DATE DU 02 JUIN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19/04/2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien, au BOAMP et au JOUE le 06 février 2023 relatif au marché multi-attributaires de missions d'études techniques dans le cadre de l'aménagement de l'espace public;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mai 2023 ;

CONSIDERANT que le marché sera attribué à 3 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT l'offre du groupement Organisation et Technique de Constructions Immobilières (OTCI) / Atelier Grégoire Tissot jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement et classée n°1;

CONSIDÉRANT l'offre du groupement Wagon Landscaping / AREP classée n°2 au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

CONSIDÉRANT l'offre du groupement Omnium General d'Ingénierie (OGI) / Studio Gabriel Camelot / Emma Blanc classée n°3 au regard de l'ensemble des critères de jugement;

DÉCIDE

DE SIGNER avec les 3 groupements les mieux classés le marché de missions d'études techniques dans le cadre de l'aménagement de l'espace public :

- la société OTCI sise Parc ICADE 3 rue Le Corbusier CS 40422 94518 RUNGIS CEDEX, représentée par M. Hervé LABOUREL, Président, mandataire du groupement conjoint formé avec la société Atelier Grégoire Tissot ;
- la société Wagon Landscaping sise 19 rue Lisfranc Paris 75020, représentée par M. François VADEPIED, Président, mandataire du groupement formé avec la société AREP;
- la société OGI sise 27 rue Garibaldi 93100 MONTREUIL, représentée par M. Julien DEVEAU, Président, mandataire du groupement formé avec la société Studio Gabriel Camelot et Emma Blanc.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230602-Imc1H10863H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/06/2023

Date de Publication : 02/06/2023

Le marché est traité à prix unitaire et est conclu pour un montant maximum annuel de 500 00,00€ HT.

Les bons de commande seront attribués à tour de rôle. Le premier bon de commande sera attribué au titulaire du marché classé en première position, le deuxième bon de commande sera attribué au titulaire classé en deuxième position, et ainsi de suite. Si le titulaire ainsi sollicité n'est pas en mesure de répondre favorablement dans le délai exigé ou répond qu'il n'est pas disponible, le bon de commande sera attribué au titulaire suivant dans l'ordre de classement ou au classé premier si l'ordre de classement est épuisé.

Le marché est conclu pour une durée de 1an à compter de la notification, il est reconductible de manière tacite 3 fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

> Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des

> > Signé

équipements publics,

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230602-Imc1H10863H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/06/2023

Date de Publication: 02/06/2023